

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

N° VILLE_2025DL017

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET CORBAS MAISON DE SANTE - COMPTE FINANCIER UNIQUE - 2024

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence MOULIN.

Présents : Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Alain VIOLLET

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Le compte financier unique global pour 2024 (opérations d'ordre comprises) peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Différence(s) (Prev. - Réal.)
Dépenses	63 322,61 €	43 405,67 €	19 916,94 €
Recettes	63 322,61 €	65 067,66 €	- 1 745,05 €

INVESTISSEMENT	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Différence(s) (Prev. - Réal.)
Dépenses	620 794,90 €	318 741,03 €	302 053,87 €
Recettes	620 794,90 €	204,41 €	620 590,49 €

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA, le budget est présenté hors taxe. Les opérations que la commune effectue au titre de la TVA sont considérées comme des opérations d'ordre. Elles ne doivent donc pas figurer dans les comptes budgétaires de la ville mais seulement dans les comptes de tiers (compte 445).

Le compte financier unique 2024 annexé au présent rapport a été réalisé conformément à la réglementation applicable en termes de présentation comme de méthodologie.

Section d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées par le versement d'un dépôt de garantie versé par un locataire d'un local appartenant à la ville à hauteur de 204,41 €,

Les dépenses d'investissement ont été constituées par :

- le report du résultat d'investissement 2024 pour 287 437,76 €,
- des dépenses à hauteur de 31 303,27 € constituées par les derniers paiements relatifs à la construction du bâtiment.

En 2024, le déficit de la section d'investissement s'élève donc à 318 536,62 €. Il est dû principalement au fait que :

- le versement du solde de la subvention accordée par la Préfecture sera effectué en 2025,
- et que la régularisation comptable des achats des lots cédés n'interviendra qu'au cours de l'année 2025, les dernières factures relatives à la construction étant maintenant acquittées.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement dégage, en 2024, un résultat excédentaire de 21 661,99 €.

Les recettes sont constituées par :

- le versement des loyers et des charges dues par les locataires des locaux appartenant à la ville à hauteur de 40 060,05 €,
- le résultat de fonctionnement 2023 pour 20 007,61 €.

Quant aux dépenses, elles ont été consacrées aux charges de copropriété.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte financier unique.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 17 mars 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un déficit global de clôture de 296 874,63 € HT.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250327-VILLE_2025DL017-DE

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,